



L'ACTUALITÉ

MALGRÉ LA CRISE, L'APPRENTISSAGE CARTONNE ! **NE LE RALENTISSONS PAS !**

L'année 2020 aura permis d'enregistrer un nombre d'entrée en apprentissage record : + 40 % par rapport à 2019 qui était déjà une année exceptionnelle ! Les mesures de soutien prises en 2020 doivent être prolongées jusqu'à la fin de l'année pour confirmer cette tendance.



**L'apprentissage
est dans
l'ADN de
l'Artisanat !"**

**500 000
contrats
d'apprentissage**

ont été signés en 2020
dont au moins 495 000
dans le secteur privé
selon les estimations non
consolidées de la Dares.

L'an dernier, à peu près à cette époque, nous avions craint une chute de l'apprentissage compte tenu des restrictions imposées par la crise sanitaire. Nous avons très vite alerté le Gouvernement pour qu'il prenne sans délai des mesures permettant d'encourager les chefs d'entreprise à prendre des apprentis en dépit des circonstances.

Le résultat dépasse nos espérances ! Plus de 500 000 jeunes ont pu trouver une place au sein d'une entreprise pour apprendre un métier. Autant de jeunes qui ne resteront pas sur le bord de la route. L'apprentissage a ainsi battu tous les records, lui qui plafonnait à 270 ou 280 000 annuels depuis une dizaine d'années.

Les chiffres du Ministère du Travail permettent de constater qu'un quart des nouveaux contrats concernent la préparation d'un CAP ou d'un BEP. La formule plait de plus en plus aux diplômés du supérieur qui représentaient la moitié des contrats signés l'an dernier. Le BTP embauche à lui seul 10 % des apprentis. Et dans les deux tiers des cas, ces contrats sont signés par des entreprises employant moins de 50 salariés. On rappellera ici que, dans le bâtiment, les entreprises de moins de 20 salariés concentrent 77 % des apprentis et qu'environ 47 000 apprentis sont formés dans les entreprises comptant jusqu'à 10 salariés.

La CAPEB a toujours été très attachée à l'apprentissage, d'abord parce que les artisans sont, pour la plupart, eux-mêmes d'anciens apprentis, et ensuite parce que cette façon d'apprendre un métier s'adapte parfaitement aux

besoins et aux réalités des entreprises artisanales du bâtiment.

D'ailleurs, la pertinence de l'apprentissage pour s'approprier les gestes fondamentaux d'un métier n'a jamais été démentie, bien au contraire. Les chiffres, même corrigés sur la base des nouveaux indicateurs du service statistique du Ministère du Travail, sont éloquentes. Ainsi, le taux d'emploi à 6 mois pour un titulaire d'un CAP en lycée professionnel est de 24 % quand il est de 53 % pour un apprenti, même chose pour les titulaires d'un Bac pro (37 % vs 63 %) et encore bien davantage pour les BTS (54 % vs 70 %). Bref, il n'y a pas photo !! L'analyse des réorientations professionnelles vient également confirmer cet avantage manifeste à l'apprentissage : l'Etat constate ainsi que 3 % des lycées (soit 5500 jeunes) se réorientent vers l'apprentissage quand seulement une centaine d'apprentis abandonnent leur formation pour la voie scolaire.

La CAPEB est toujours extrêmement vigilante à toutes décisions susceptibles d'entraver cette voie formidable de formation et qui fait régulièrement ses preuves. Elle a ainsi vivement dissuadé le Gouvernement de toute tentation de supprimer les aides mises en place en 2020 dans le cadre du plan jeunes (5 000 € pour un alternant mineur et 8 000 € s'il est majeur), ce qui serait une bien mauvaise initiative au moment où les coûts contrats sont révisés, sauf à vouloir risquer un effondrement des effectifs à la rentrée prochaine.



ÉCONOMIE

CEE : UNE 5^E PÉRIODE QUI POSE QUESTIONS

L'été dernier, la CAPEB a participé aux concertations sur les modalités de la 5^e période des certificats d'économies d'énergie qui doit débiter en janvier 2022.

La DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) nous a transmis, pour avis, ses projets de textes réglementaires que le groupe de travail confédéral sur les CEE a étudiés et dont les propositions d'avis ont été approuvées par le dernier Conseil d'administration.

En l'occurrence, le projet de décret prévoit de ne pas attendre janvier prochain pour introduire des modifications dans l'actuel dispositif et, au contraire, de supprimer, dès le mois de juillet de cette année, le coup de pouce Isolation. Un calendrier très contestable puisqu'il vient remettre en cause un dispositif d'aides

financières en cours d'année, et dans un délai très court, ce qui est difficile à suivre pour les entreprises et leurs clients et risque d'avoir un impact fort sur l'activité de certaines entreprises.

La suppression du coup de pouce isolation et les autres restrictions envisagées par la DGEC apparaissent comme des décisions contradictoires avec les objectifs du Gouvernement en termes de massification des rénovations énergétiques, les ménages risquant d'être moins incités à faire des travaux s'ils sont moins aidés pour le faire.

La CAPEB alerte le Gouvernement à ce sujet et réaffirme la nécessité de stabiliser les dispositifs d'aide, chaque changement étant source de confusion et de désintérêt, et donc contreproductif au regard des objectifs recherchés.

La CAPEB demande également que les évolutions éventuelles qui seraient apportées aux opérations coup de pouce se fassent en concertation avec les principaux acteurs concernés et non pas de manière unilatérale.

[▶ Voir notre actualité ARTUR à ce sujet.](#)

RÉSEAU



→ DÉJEUNERS DES SALARIÉS DU BTP : LA CAPEB DE L'HÉRAULT OBTIENT L'OUVERTURE DES RESTAURANTS

Alors que des restrictions de plus en plus contraignantes s'imposent à nouveau dans certains départements, les mesures dérogatoires que nous avons obtenues pour pouvoir faire déjeuner les salariés des entreprises du BTP dans des restaurants acceptant de respecter certaines conditions (signature d'une convention avec l'entreprise notamment) doivent encore être défendues.

C'est ce que vient de faire la CAPEB de l'Hérault qui rejoint les rangs des CAPEB départementales ayant obtenu ces ouvertures dérogatoires de restaurants. 44 restaurants héraultais se sont ainsi portés candidats pour accueillir les ouvriers du BTP durant midi. 3 à 4 000 personnes sont concernées. Jean-Pierre Garcia, le Président de la CAPEB départementale, a notamment fait valoir que les salariés sont souvent obligés de déjeuner à 3 dans un fourgon en mode chauffage, loin

des règles sanitaires ! Il était temps d'offrir aux salariés du BTP des conditions de restauration dignes et saines ! Le Préfet a donné son accord. Le Président de la Chambre de Métiers a rappelé à cette occasion que l'Artisanat reste la première entreprise de France et que les artisans doivent être écoutés et entendus !

On rappellera ici que, pour ceux qui le peuvent, il est désormais possible de faire déjeuner les salariés dans les lieux normalement affectés au travail si les espaces habituellement dédiés à leur restauration sont trop petits pour assurer le respect des distanciations physiques. Un décret est paru le 13 février pour déroger aux règles habituelles relatives aux conditions de restauration des salariés. Cette dérogation est valable pour toutes les entreprises et, pour les plus petites (moins de 50), l'employeur qui souhaite recourir à cette possibilité, n'aura pas besoin d'adresser une déclaration à l'Inspection du Travail ni au Médecin du Travail.

→ REPRÉSENTATIVITÉ : LA CÔTE D'OR MOBILISE SON DÉPUTÉ

La CAPEB Côte d'Or avait alerté son député Rémi Delatte, sur les incohérences des règles de mesure de la représentativité patronale. M. Delatte a partagé les arguments de la CAPEB départementale et a demandé à la Ministre du Travail si elle envisageait de corriger les dispositions de la loi de 2014 afin de garantir la prise en compte des artisans et des TPE du bâtiment et leur permettre de faire valoir leurs spécificités dans le dialogue social. Mme Borne commence à cumuler beaucoup de sollicitations du même type. Continuons !



FORMATION

→ LA COMMUNAUTÉ FORMATION CONTINUE À PARTAGER SES EXPERTISES ET SES PRATIQUES

Depuis deux ans, la transformation des missions de conseil en formation fait l'objet d'une grande mobilisation du Réseau sous l'impulsion d'une volonté collective d'agir ensemble pour trouver des solutions opportunes, durables et transposables d'un département à l'autre, d'une région à l'autre. Et les résultats sont probants.

Cette action exemplaire a démontré toute la force du collectif et la capacité de la CAPEB à « faire Réseau ». Chacun y trouve son intérêt et, ensemble, nous devenons plus forts. Et ce formidable élan de solidarité, de bienveillance et de volonté commune d'avancer dans le même sens au bénéfice de tous ne saurait s'arrêter en si bon chemin !

Bien d'autres axes de travail vont se développer dans la même philosophie : faire appel aux compétences et aux talents du terrain, favoriser les échanges entre pairs, partager les pratiques dans un même domaine d'activité, animer des communautés pour s'entraider et apprendre les uns des autres, telles sont nos ambitions !

C'est tout le sens du courrier que le Président confédéral a adressé aux Présidents départementaux et régionaux, les informant qu'un premier partage de pratiques sera officiellement lancé le 18 mars sur le thème : « Quels partenariats mettre en place avec les organismes de formation ? ».

Une nouvelle aventure collective commence et nous ne doutons pas qu'elle remportera un grand succès pour le bien de tous !

SOCIAL

→ TRAVAIL DÉTACHÉ : LES CONTRÔLES SONT RENFORCÉS

L'Inspection du Travail a procédé à 36 660 contrôles relatifs au travail détaché en 2019 et en 2020, aboutissant à 1200 sanctions administratives.

Au regard de ces volumes, la Direction générale du Travail a publié une nouvelle circulaire dans le but de renforcer les contrôles contre les dérives du travail détaché et de rappeler leurs obligations et responsabilités aux entreprises qui utilisent une main-d'œuvre détachée ainsi qu'à leurs donneurs d'ordre.

La circulaire de la DGT rappelle l'état de la réglementation dans ce domaine, les règles ayant beaucoup évoluées depuis une dizaine d'années. La dernière pierre apportée à la lutte contre le travail détaché irrégulier impose une égalité de rémunération entre les salariés détachés et les salariés nationaux ainsi qu'une prise en charge de leurs frais d'hébergement et de transport. Depuis 2014, les maîtres d'ouvrage et les donneurs d'ordres peuvent être appelés en responsabilité en cas d'irrégularité et s'exposent à des sanctions alourdies en cas de fraude.

La circulaire de la DGT précise donc le cadre juridique des différents cas de détachement, les dispositions applicables aux salariés détachés (contrat et temps de travail, congés, mesures de santé/sécurité, rémunération, frais), les



obligations des employeurs en matière de déclaration, de contrôle et de garantie financière, les obligations de vigilance et de diligence du maître d'ouvrage et du donneur d'ordre quant au respect des règles du détachement ou lors d'accidents du travail et enfin, les sanctions administratives et pénales

applicables en cas de manquement et les voies de recours pour les contester.

▶ [Le site internet du Ministère du Travail](#) a été actualisé pour apporter des informations plus pédagogiques sur le sujet et ce, en 8 langues.

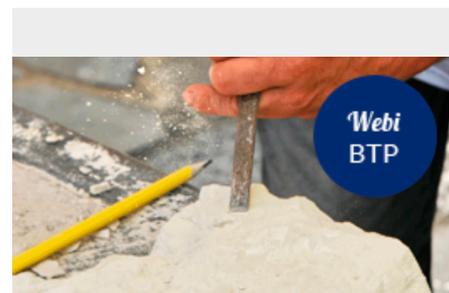
→ RISQUE POUSSIÈRES : L'IRIS-ST PROPOSE
UN WEBINAIRE POUR PRÉSENTER LES OUTILS
ET INNOVATIONS

Tous les professionnels du Réseau qui le souhaitent sont invités à se connecter le 23 mars à 14h30 pour suivre un webinaire sur le risque poussière.

L'IRIS-ST présentera les outils de sensibilisation créés spécialement pour les chefs d'entreprise artisanale afin de les accompagner sur les questions de prévention du risque poussières. Puis des industriels viendront présenter des solutions et équipements qu'ils ont développés pour prévenir ce risque.

Ainsi, le Directeur général de Flex, le chef de produit Powertool de chez Milwaukee, son collègue du NHP Aspirateurs Air et eau de Kärcher et enfin, le responsable marketing produit de chez Kiloutou présenteront des exemples concrets d'outils et d'innovations qui limitent l'émission des poussières ainsi que l'exposition des artisans et de leurs salariés à ce risque. Nous vous attendons nombreux à ce rendez-vous court mais pertinent!

▶ [S'inscrire ici.](#)



23 mars - 14h30

Risque poussières : outils de sensibilisation et équipements limitant l'émission des poussières

MÉTIERS

→ THIERRY TOFFOLI ET SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS FONT UN POINT D'ÉTAPE



Ce jeudi 4 mars, le Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage a réuni ses conseillers professionnels pour faire un point d'avancement des dossiers.

Ils ont fait part de leur appréciation de l'atelier numérique du 5 février, première expérience du genre pour l'UNA.

Puis, ils ont travaillé à la préparation des Journées Professionnelles de la Construction qui devraient pouvoir se tenir à Lyon les 29 et 30 juin prochains.

Après un tour d'horizon des travaux en cours en matière de santé sécurité avec la contribution de l'IRIS-ST, ils ont évoqué la formation pour les chapistes et ont abordé la question des douches zéro ressaut pour lesquelles des Règles professionnelles devraient être élaborées.

Ils sont également revenus sur les projets de textes relatifs à la RE2020, notant les assouplissements acceptés par la Ministre du Logement, en particulier dans le calendrier de mise en œuvre de cette nouvelle réglementation.

Enfin, Président et conseillers ont fait un recensement des activités orphelines proches du champ de l'UNA Maçonnerie Carrelage afin qu'elles puissent être prises en considération.



UCF

Jean-Christophe Repon participait mardi au comité directeur de l'UCF dont l'ordre du jour prévoyait un retour sur le dernier rapport de la Cour des Comptes. Ce rapport, qui résulte d'un audit de l'UCF et de deux caisses de congés payés, pose notamment la question de la définition de la stratégie de l'UCF et note la surreprésentation de la FFB dans ces différentes instances. La fusion des caisses du Centre et du Centre Ouest était également à l'ordre du jour avec, en particulier, la détermination de l'organisation qui en assumerait la présidence.

ASSEMBLÉE NATIONALE



La CAPEB était une nouvelle fois auditionnée à l'Assemblée nationale sur le projet de loi Climat et Résilience ce mardi. Jean-Christophe Repon a pu expliquer à Sylvia Pinel, ancienne Ministre de l'Artisanat, nos propositions, et notamment celle visant à encourager les GME non solidaires dans le bâtiment pour permettre aux petites entreprises de réaliser des rénovations globales. **En savoir plus sur ARTUR**

RÉSEAU

Ce mercredi 3 mars, le Président confédéral a échangé en visioconférence avec le nouveau Président de la CAPEB 47 comme il l'aurait fait en présentiel dans le cadre d'une réunion d'accueil si les conditions sanitaires l'avaient permis. Le groupe de travail « consolidation des CAPEB régionales » s'est réuni ce même jour pour formaliser ses propositions – validées par le Conseil d'administration du 19 février - dans une résolution à débattre en CNAGS le 17 mars puis à soumettre au vote de l'assemblée générale le 22 avril.

U2P

Le bureau de l'U2P s'est réuni jeudi. Il a notamment formalisé les propositions que l'U2P présentera au Ministre Alain Griset pour nourrir son plan relatif aux travailleurs indépendants. Il a également évoqué les problèmes de collecte des contributions formation professionnelle entre les FAF des indépendants. Enfin, il a précisé les propositions que l'U2P fera dans le cadre de l'agenda économique et social autonome sollicité par le Medef. Préalablement se tenait le groupe de pilotage mis en place au sein de l'U2P pour préparer les élections aux CMA qui devraient avoir lieu, selon toutes probabilités, en octobre ou novembre prochain.

**ARTISANS,
LE 16 MARS,
ON DONNE
DE LA VOIX.**

LA.VOIX.DES.ARTISANS.FR



Le décret fixant les modalités de ces élections est paru [voir notre page ARTUR dédiée à ces élections](#) et un kit de communication est à disposition pour permettre aux réseaux des Confédérations membres de l'U2P de relayer « la voix des artisans ».

PRESSE



Jeudi soir, le Président de la CAPEB participait à une table ronde organisée sur France Info avec le journaliste Olivier De Lagarde dans le cadre de l'émission « C'est mon boulot », émission retransmise en direct sur le Net et réutilisée ultérieurement pour alimenter des reportages radio. Depuis 2018, les rencontres et débats de « C'est mon boulot » visent à accompagner les publics dans les grandes mutations du monde du travail. Cette édition parisienne était centrée sur l'impact de la crise sanitaire et les métiers qui recrutent malgré ce contexte. Parmi toutes les séquences qui ont nourri cette émission, l'une était un focus sur l'artisanat avec le témoignage d'un chocolatier meilleur ouvrier de France en 2000 et une table ronde « si vous deveniez artisan ? » avec le Président de la CAPEB et Joël Fourny, le président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA France).

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

La Ministre du Travail semble l'avoir compris et a annoncé l'ouverture prochaine d'une concertation avec les partenaires sociaux pour adapter ces aides au contexte actuel. Elle a précisé, lors d'une séance de questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale, que son souhait était de soutenir la progression de ces contrats pour les niveaux CAP, BEP et Bac pro. En outre, elle a convenu que le mécanisme de versement des aides devait être amélioré pour éviter les retards constatés par les employeurs.

Pour autant, l'apprentissage dans le bâtiment doit encore être sécurisé. La CAPEB met tout en œuvre pour maintenir une politique de branche (car seules les branches connaissent les besoins

réels de leurs métiers) et pour continuer à apporter une offre de services adaptés aux petites entreprises du secteur. Dans cet esprit, elle milite également pour pérenniser une tête de Réseau afin d'aider les BTP CFA régionaux à résister à la mise en concurrence des CFA initiée par la loi « Avenir professionnel » de septembre 2018 et qui est, de toute évidence, une menace pour les petits établissements situés en zone rurale.

La CAPEB a signé en novembre 2019 deux accords avec les organisations de salariés majoritaires de la branche (CFDT, CGT et UNSA) pour garantir ces éléments essentiels à l'avenir de l'apprentissage dans le bâtiment. Les autres organisations de salariés (FO et CFE CGC) et la

FFB ont tenté de suspendre l'application de ces accords mais elles ont été, fort heureusement, déboutées par la justice qui nous a ainsi donné raison dans notre bataille pour l'apprentissage ! Nous ne baissons pas les bras et continuons à œuvrer pour atteindre nos objectifs au profit de toutes les petites entreprises du bâtiment qui se renouvellent en formant constamment de nouveaux professionnels. Mais les artisans ont besoin d'être sécurisés dans leurs projets d'embauches. C'est pourquoi la CAPEB demande aujourd'hui à la Ministre du Travail de prolonger dès maintenant les aides à l'embauche des apprentis jusqu'à la fin 2021 et de garantir le financement au coût contrat des CFA du Bâtiment et des BTP CFA paritaires.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

